

Rédaction:

Aline Pingoud, secrétaire syndicale

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enfance

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch/enfance

Editorial

Aujourd'hui, le secteur de l'enfance bouge: la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'école à journée continue, les démarches pour relancer les négociations pour une convention collective de travail, les attaques contre les cadres de références cantonaux, etc...En réponse à ces changements et pour vous informer régulièrement des nombreuses activités du SSP-Enfance, nous vous proposons cette lettre d'information entièrement dédiée au domaine de l'accueil pré- et parascolaire.

Dans cette publication, vous pourrez vous rendre compte des divers aspects du travail effectué par le SSP-Enfance. En premier lieu, une bonne nouvelle: les négociations autour de la revalorisation des salaires des éducateur-trice-s de l'enfance de la Ville de Lausanne ont abouti et se soldent par une amélioration méritée pour de nombreux-euse-s salarié-e-s. Le SSP a activement participé aux séances de négociation et nous nous réjouissons donc de ce résultat.

Vous trouverez aussi dans ce numéro la position que le SSP a défendue lors de la première rencontre cantonale autour de l'école à journée continue (article 63a de la Constitution vaudoise). Lors de cette séance, organisée par le SPJ, nous avons pu prendre le pouls des interlocuteurs concernés et avons été particulièrement choqué-e-s par l'absence de prise en considération de la formation des professionnel-le-s de l'enfance. Il est certain que les attaques vont aller en augmentant et qu'il faudra se tenir prêt à défendre encore plus fortement un accueil de jour de qualité, qu'il soit pré-ou parascolaire!

Pour finir, ce numéro contient un article dédié à la mise sur pied d'un collectif réunissant différents acteurs du milieu de l'enfance, dont le SSP-Enfance.

Défendre les intérêts de l'accueil collectif de jour

Depuis une année, un collectif se réunit afin d'élaborer des positions concertées face aux divers bouleversements et changements que connaît l'accueil collectif de jour dans le canton de Vaud.

La réunion de ces multiples acteurs (les associations des directions et responsables du pré-scolaire et para-scolaire, les syndicats et associations professionnelles, les organismes de soutien pédagogique professionnalisé, les filières de formation professionnelle, l'association des étudiant-e-s en éducation de l'enfance, ou encore les parents utilisateurs de l'accueil pré et parascolaire) tire son origine du désir d'explicitier et de rendre visibles les missions de l'accueil de l'enfance.

En effet, à l'heure actuelle, l'accueil extra-familial est en général abordé sous l'angle de la garde, avec pour but de permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il est présenté comme un service essentiellement conçu comme une prestation aux parents et aux entreprises, rarement en tant que prestation éducative adressée aux enfants.

L'accueil de jour en tant que mission éducative

L'absence de formulation d'une mission éducative, au motif que la famille, unique responsable de l'éducation de ses enfants, doit se débrouiller toute seule, n'est pas sans conséquence. En particulier, elle apporte de l'eau au moulin de celles et ceux qui exigent une diminution des normes en vigueur (niveau de formation des professionnel-le-s, augmentation du nombre d'enfants confiés aux salarié-e-s ou encore

normes en matière d'aménagements) Pourtant, les missions de l'accueil collectif de jour sont multiples:

- promouvoir l'égalité des chances entre les enfants de tous milieux sociaux,
- faire découvrir les notions de citoyenneté et du vivre ensemble,
- favoriser l'égalité entre femmes et hommes,
- sensibiliser aux questions de l'environnement, etc.

Ce sont ces missions que le collectif veut défendre et mettre en avant ainsi que l'absolue nécessité d'un accueil de qualité pour permettre leur accomplissement.

Objectifs du collectif

L'objectif principal du collectif est donc de rendre ces missions visibles en développant une stratégie de communication efficace.

Position du SSP

Dans ce collectif, le SSP-Enfance veillera, comme il l'a toujours fait, à ce que les intérêts des professionnel-le-s soient toujours pris en compte. De même, il ne manquera pas de rappeler sa position sur l'ensemble de la problématique de l'accueil de jour, consultable dans nos brochures «*Pour un accueil de jour de qualité, lignes directrices du SSP*» et «*Pour un accueil public de l'enfance*» (voir dernière page).



Ville de Lausanne

Revalorisation salariale des éducateur·trice·s de l'enfance

Les résultats des négociations salariales qui ont débuté en 2008 avec la Municipalité de Lausanne sont positifs. Nous avons en effet obtenu une revalorisation salariale pour une grande partie du personnel.

En 2008, les éducateur·trice·s de l'enfance (EDE) de Lausanne travaillant au sein des garderies et crèches communales ont reçu un nouveau descriptif de leur fonction. Si celui-ci prenait mieux en compte les réalités de ce métier, aucune revalorisation de salaire n'était prévue. Le SSP a donc demandé l'ouverture de négociations afin que leur salaire soit réévalué.

Par ailleurs, depuis longtemps les responsables des APEMS (accueil pour enfant en milieu scolaire) demandaient de leur côté que leur fonction soit revalorisée, leurs revendications ont donc été associées à celle des EDE. Cependant celles concernant leurs conditions de travail n'ont pas été entendues, elles seront traitées dans le cadre de la démarche Equitas, vaste projet lancé par la Municipalité de Lausanne et dont le but est de revoir l'ensemble du système de rémunération des fonctionnaires communaux.

Une argumentation solide

Le SSP et les autres associations professionnelles présentes à la table des négociations ont fourni un argumentaire solide, fondé sur les points suivants:

- le métier d'EDE est basé essentiellement sur la notion de *care*, les compétences à acquérir ne sont pas reconnues à leur juste valeur;
- les tâches à accomplir par les EDE se sont alourdies et complexifiées au cours de ces dernières années;
- le salaire actuel des EDE de la Ville de Lausanne est inférieur aux salaires qui leur sont offerts dans d'autres cantons romands;
- la différence salariale entre la fonction d'assistant·e socio-éducatif·ive (ASE) et celle d'EDE est trop faible.

Après quatre séances de négociations, le groupe de travail mandaté par la Municipalité a présenté le rapport qu'il allait soumettre à la Municipalité, et qui prenait en compte la plus grande partie de nos revendications. Ce rapport a été accepté par la Municipalité.

Une nouvelle grille salariale

Concrètement, le passage entre la nouvelle et l'ancienne classification est le suivant:

Fonction		Classification et salaire mensuel brut	
Jusqu'au 31.08.10	Dès le 1.09.10	Jusqu'au 31.08.10	Dès le 1.09.10
	Personnel éducatif E (sans formation)- nouvelle fonction		25-21 : 4'441-5'502
Personnel auxiliaire	Personnel éducatif D (en formation)	25-23 : 4'441-5'336	23-21 : 4'551-5'502
Personnel professionnel diplômé du secondaire II	Personnel éducatif C (CFC)	21-16 : 4'681-6'424	21-15 : 4'681-6'694
Personnel diplômé du tertiaire	Personnel éducatif B (ES/HES)	19-14 : 4'827-6'986	17-12 : 4'939-7'644
Educatrice de l'enfance A	Personnel éducatif A	17-10 : 4'939-8'412	16-11 : 4'996-8'013
	Pas de changement	14-06 : 5'145-10'374	11-06 : 5'741-10'374
	Pas de changement	12-05 : 5'502-10'972	10-05 : 6'000'-10'972

La grande bataille pour que les EDE ayant une formation tertiaire soient augmenté·e·s a été remportée puisque qu'ils·elles gagnent deux classes supplémentaires. C'est aussi le cas des personnes en formation, qui ne seront désormais plus classées comme le personnel non formé.

Cette classification est entrée en vigueur le 1^{er} septembre et touchera aussi bien le personnel communal que celui travaillant dans les garderies et crèches subventionnées par la ville. De nombreux·euses salarié·e·s vont donc voir leur rémunération augmenter.

Désormais, le but à atteindre est que toutes les garderies du canton utilisent au minimum ce barème! Il s'agira aussi d'être attentif afin que les revendications concernant les conditions de travail du personnel des APEMS, qui n'ont pas été prises en compte dans cette revalorisation, soient reprises dans le cadre d'Equitas.



Accueil parascolaire : position du SSP

Les acteurs du secteur de l'enfance vaudois (professionnel·le·s, réseaux, communes, canton) se sont réunis le samedi 26 juin à Yverdon à l'occasion d'une première journée de réflexion sur la mise en œuvre de l'article 63a de la Constitution vaudoise (l'école à journée continue). Le SSP était présent et a défendu les positions suivantes.

Le 27 septembre 2009, un signal fort a été lancé. Plus de 70% des Vaudoises et des Vaudois ont soutenu de manière claire le développement d'un accueil parascolaire. Désormais, les collectivités publiques doivent tout mettre en œuvre pour réaliser au plus vite la volonté populaire.

Le SSP se bat depuis longtemps pour que le nombre de places d'accueil augmente. Il veillera, comme il l'a toujours fait, à la mise sur pied d'un accueil parascolaire professionnel et de qualité. En effet, cette avancée ne doit pas se faire au prix d'une dégradation des conditions d'accueil. On rappellera à ce propos qu'avant même le lancement de l'initiative pour une école à journée continue, certains visaient déjà la réduction des normes en matière d'accueil collectif de jour. Or l'Etat engage sa responsabilité à l'égard des mineurs dont il s'occupe pendant les heures de travail des parents. Il se doit donc de les confier à du personnel qualifié, dans le cadre d'un projet pédagogique fiable. Les conditions de l'accueil doivent évidemment tenir compte du cadre cantonal et des normes fédérales en matière d'accueil de jour et de protection de la jeunesse.

Conditions de bases

L'accueil parascolaire, malgré les différences de prestations offertes selon les âges, doit répondre à certaines constantes:

- La zone d'accueil parascolaire doit être identique à la zone scolaire. Aujourd'hui, certains réseaux ne correspondent pas à la zone d'accueil scolaire. Il serait cependant absurde d'envoyer des élèves dans un autre établissement scolaire que le leur pour bénéficier d'une structure d'accueil. Le bien-être de l'enfant en serait affecté (changement d'environnement plusieurs fois par jour) et l'organisation des transports qui en résulteraient relèveraient du casse-tête chinois.

- Les conditions de travail doivent être les mêmes partout. Pour ne pas se retrouver dans une situation similaire à celle qui règne dans le domaine de l'accueil préscolaire, il est nécessaire d'uniformiser dès le départ les conditions de travail. En effet, lorsque les normes, les directives ou encore les missions appliquées à l'accueil extrafamilial sont identiques pour toutes les structures du canton, rien ne justifie des conditions de travail différentes selon les lieux d'accueil. Il est indispensable d'assurer au personnel de bonnes conditions de travail. Plusieurs études ont clairement montré que lorsque les conditions de travail sont insatisfaisantes, le taux de renouvellement du personnel est élevé, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'enfant. Dans de telles conditions, il est en effet difficile d'instaurer un climat de sécurité et de continuité. Le SSP se bat pour que le personnel soit soumis à un statut public, par la municipalisation des lieux d'accueil, ou au moins à une convention collective de travail (CCT).

- Quel que soit l'âge des élèves, la qualité de l'accueil doit être fixée dans un cadre clair, défini par le canton et auquel les communes ne peuvent déroger, quelles que soient leurs compétences et responsabilités par ailleurs. Ce cadre doit au moins arrêter le taux d'encadrement et les qualifications du personnel.

- Si l'offre d'activité dépend en partie de l'âge, les devoirs surveillés doivent toutefois être intégrés soit au niveau parascolaire, soit dans le cadre de l'école.

- La prestation doit être offerte à 3 moments de la journée, 5 jours par semaine et durant les vacances scolaires. En principe, les structures sont fermées 4 semaines par année.

Des besoins différents selon l'âge

L'accueil parascolaire doit répondre aux besoins des enfants qui en bénéficient et ces besoins varient en fonction de l'âge. Cela n'est bien sûr pas sans effet sur les dotations, qu'il s'agit d'ajuster selon ces besoins. L'accueil parascolaire du secondaire (12-16 ans) doit donc être distingué de l'accueil parascolaire du primaire (4 à 12 ans).

- Accueil parascolaire du secondaire: entre 12 et 16 ans, les enfants ont déjà acquis une certaine autonomie et les prestations doivent être adaptées en conséquence. Le type d'intervention doit correspondre à celui que l'on trouve dans les espaces d'animation socio-culturels et être empreint de souplesse. Pour fournir de telles prestations, encadrer ces (pré-)adolescents et être capable de faire face à tous les types de situation, un personnel formé est nécessaire. Nous demandons la présence d'un-e professionnel-le (en principe, animateur-trice socioculturel-le) pour 12 enfants.

- Accueil parascolaire primaire: les enfants entre 4 et 12 ans changent beaucoup et ont de multiples centres d'intérêt. Il faut donc différencier l'accueil des 4-8 ans de celui des 8-12 ans, aussi bien en termes de prestations que pour les normes d'encadrement:

- 4-8 ans : un-e professionnel-le (en principe, éducateur-trice de l'enfance) pour 10 enfants;

- 8-12 ans : un-e professionnel-le (en principe, éducateur-trice de l'enfance ou CFC ASE) pour 12 enfants.

Financement et participation des parents

Le SSP se bat depuis de nombreuses années pour un service public de l'enfance accessible à toutes et à tous, sur l'ensemble du territoire cantonal. Le système de financement des structures d'accueil vaudois doit s'améliorer. En tant que service public, l'accueil collectif de jour doit être financé essentiellement par les collectivités publiques. Il est donc primordial que le canton augmente sa participation financière, afin de permettre un accueil de qualité.

□

Pour les professionnel·le·s de l'enfance : un syndicat pour faire valoir ses droits

Seuls, isolés, les salarié·e·s ne font pas le poids. Se rassembler et s'unir est dès lors indispensable. C'est la raison d'être d'un syndicat. Pour les employé·e·s des structures d'accueil pré- et para-scolaires, il existe le SSP-Enfance. En faire partie permet d'être conseillé et soutenu en cas de difficultés professionnelles.

Cela permet aussi de donner plus de poids aux représentants des professionnel·le·s de l'enfance face aux autorités cantonales et aux employeurs, à l'heure où d'importants changements sont en cours.

Le secteur de l'enfance face à de nombreux changements!

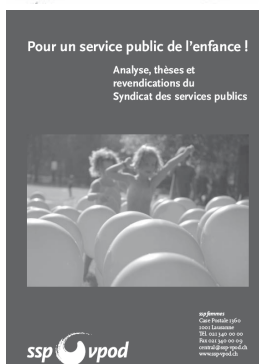
Le SSP-Enfance se bat depuis des années pour une amélioration des conditions de travail dans les lieux d'accueil collectifs. De plus, le domaine de l'enfance est face à de nombreux bouleversements. Le SSP a été et est actif sur divers sujets concernant ce domaine:

- Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour (LAJE), le SSP représente les intérêts des professionnel·le·s de l'enfance au sein de la chambre consultative de la fondation.
- La LAJE prévoit que les cadres de référence concernant l'accueil de jour préscolaire et parascolaire soit discuté entre partenaires du milieu de l'enfance. Le SSP a fait de nombreuses propositions en vue d'une amélioration de la qualité de l'accueil. Le SSP a d'ailleurs élaboré un cadre de référence type que nous utilisons lors de nos négociations.
- Le SSP a activement participé au Groupe relais vaudois pour la mise en place de la nouvelle filière de formation: le CFC d'assistant·e socio-éducatif·ve (ASE). Le SSP a suivi la mise en place de cet apprentissage et a élaboré un cahier de doléances afin d'améliorer les conditions de formation des apprenti·e·s ASE.
- Le SSP négocie la convention collective de travail (CCT) avec la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance et AvenirSocial. Nos revendications s'inspirent grandement de la CCT PEE-SSP-AvenirSocial que nous avons signée.

Se renforcer pour mieux se faire entendre!

Pour faire valoir les intérêts des professionnel·le·s de l'enfance, le SSP-Enfance doit se renforcer. C'est pourquoi nous invitons tou·te·s les salarié·e·s travaillant dans ce domaine à adhérer au SSP.

Ensemble, nous serons plus fort·e·s pour nous faire entendre dans les démarches en cours, qui sont déterminantes pour notre avenir professionnel.



Pour mieux connaître les thèses défendues par le SSP sur la question de l'accueil de jour, vous pouvez commander gratuitement ces brochures:

- o «**Pour un service public de l'enfance**»
- o «**Pour un accueil de jour de qualité: lignes directrices du SSP**»

Vous pouvez aussi demander à:

o **recevoir des informations sur le SSP-Enfance**

Prénom: _____ Nom: _____

Adresse: _____ Localité: _____

Lieu de travail: _____

Mail: _____ Tél.: _____

A renvoyer à: SSP région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou par mail à: vaud@ssp-vpod.ch